

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 juin 2018



MAIRIE DE DIJON

Président : Mme KOENDERS

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. REBSAMEN (pouvoir MME KOENDERS) - Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme DURNERIN (pouvoir MME HILY) - M. BEKHTAOUI (pouvoir MME MASLOUHI) - M. HAMEAU (pouvoir MME POPARD) - M. LOVICH (pouvoir M. DESEILLE) - M. DIOUF (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQUAM) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT) - M. BONORON (pouvoir MME OUTHIER)

Membres absents : M. DESEILLE - M. ROZOY - M. HOUPERT - M. HELIE - M. AYACHE - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Vœu : demande d'un débat national avant le vote du Parlement français sur le CETA

Monsieur Faverjon expose :

Le Conseil municipal de Dijon demande un débat national avant le vote du Parlement Français sur le CETA

Le 21 novembre 2016, le conseil municipal de Dijon a voté un vœu demandant au gouvernement l'organisation d'un débat national sur les impacts économiques, sociaux, environnementaux et démocratiques du CETA avant le débat parlementaire. Prenant ainsi ses responsabilités, le Conseil avait ainsi relayé une attente forte des agriculteurs et des citoyens qui appelaient déjà à un débat démocratique alors que le traité de libre-échange avec le Canada était négocié en toute opacité.

Le CETA est entré en application provisoire le 21 septembre 2017. Pour sa ratification définitive, il doit cependant être approuvé par l'ensemble des États membres. Ainsi, le Parlement français devra se prononcer au second semestre 2018 sans débat et sans possibilité d'amender le texte: le vote portera uniquement sur l'acceptation ou le refus du traité. C'est d'autant plus regrettable, que c'est par le vote des Parlements nationaux que les tribunaux privés seront inscrits, cette disposition n'étant pas appliquée durant la période provisoire.

En 2016, Le Conseil municipal de Dijon avait alerté sur les menaces pesant sur les prérogatives des collectivités territoriales. Nous rappelons que celles-ci pourraient être attaquées par des entreprises et des groupes internationaux privés si leurs politiques publiques vont à l'encontre de leurs intérêts financiers et économiques.

C'est pourquoi, Le Conseil municipal de Dijon et Dijon Métropole qui mènent des politiques des solidarités et de transition : accès aux services publics pour tous, santé publique, emploi local, développement d'une agriculture de qualité, adaptation au changement climatique, pourrait être fragilisé dans son action.

Pour préserver les choix municipaux qui protègent la population, pour répondre aux craintes du monde agricole, et pour que la justice sociale et environnementale soit le pilier d'une Europe de la confiance, il faut un débat démocratique consacré au CETA à la hauteur des enjeux qu'il implique.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Dijon réuni le 25 juin 2018 demande l'organisation d'un véritable débat démocratique national ouvert à l'ensemble des citoyens avant le vote sur le CETA au Parlement.

Vœu adopté à la majorité :

Pour : 43

Contre : 8

Abstentions : 3